

Affaires courantes

• (1520)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): La deuxième motion est la suivante:

Que, suite à l'ordre de renvoi du 27 Juin 1989, le comité spécial chargé d'examiner les dispositions et l'application de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur les infractions en matière de sécurité fasse rapport au plus tard le premier jour normal de séance suivant la fête du travail 1990.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

AUTORISATION DE VOYAGER

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à se rendre à Saint-Jean, Terre-Neuve, du 8 au 11 juillet 1990, pour assister à la Conférence annuelle du Conseil des comités des comptes publics, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, voici la motion suivante:

Que le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources soit autorisé à se rendre à Edmonton, Fort MacMurray, Cold Lake, Lloydminster et Calgary durant la semaine du 16 septembre 1990, en ce qui a trait à son étude du projet d'exploitation des sables bitumineux, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AUTORISATION DE VOYAGER

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, soit autorisé à se rendre à Calgary, le 28 septembre 1990 afin d'entendre des témoins de l'Ouest canadien sur les initiatives canadiennes en ce qui a trait aux personnes handicapées et afin de poursuivre son étude dans le domaine de l'intégration économique des personnes handicapées, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)